

## PCI : une affaire emblématique du régime vietnamien

Jean Lefrançois

Ceci est le récit d'une des plus récentes affaires de corruption au Vietnam. Elle n'est sans doute pas la plus importante. D'autres, comme celle que l'on a appelée « PMU 18 » et qui a éclaté au début de l'année 2006, ont eu plus d'ampleur et des répercussions plus profondes sur la vie politique du pays et sur son opinion publique. Cependant l'affaire dite « PCI » est peut-être la plus exemplaire dans la mesure où elle révèle avec plus d'éclat la solidarité de tous les éléments du régime vietnamien dans la résistance au dévoilement de la vérité, même lorsque les pressions qui s'exercent sur eux sont Internationales et extrêmement puissantes. Du 4 août au 4 décembre 2008, les responsables vietnamiens se sont opposés aux tentatives du Japon de démasquer de hauts fonctionnaires vietnamiens corrompus par des entrepreneurs japonais..., jusqu'au jour où les autorités politiques du pays qui fournit presque la moitié de l'aide financière internationale au Vietnam ont eu recours à la sanction la plus sévère : l'interruption d'une grande partie de son aide. Cette chronologie de l'affaire de corruption, appelée « PCI » a été établie grâce à une documentation recueillie dans les scripts des émissions en langue vietnamienne de la BBC et Radio Free Asia, dans les articles du journal « Nguoi Viet » publiés à partir du début du mois d'août 2008.

**4 août 2008** – C'est à Tokyo que l'affaire éclate. « Kyodo News » révèle que, le 4 août 2008, le Parquet de la capitale japonaise, qui enquête sur cette affaire depuis le mois de juin, a ordonné l'arrestation de l'ancien président et de trois autres ex-dirigeants du groupe Pacific Consultants International (PCI). Les quatre anciens responsables sont accusés d'avoir corrompu des fonctionnaires de l'administration vietnamienne, en vue d'obtenir pour leur compagnie les contrats d'études de projets mis en œuvre par le Vietnam grâce à l'aide financière internationale, en particulier, celle du Japon, dans le cadre de l'Official Development Assistance (ODA). Le groupe s'est vu attribuer la réalisation de deux grands projets. Le premier d'entre eux est la construction d'une autoroute Est-Ouest à Ho Chi Minh-ville. Le capital engagé est de 660 millions de dollars, dont 428 proviennent de l'aide japonaise. Le deuxième projet est destiné à la modernisation du service des eaux de Saïgon, soit un investissement de 270 millions de dollars, en grande partie japonais. La corruption, elle, porterait sur une somme de 9 millions de yens (820 000 \$). La somme aurait été remise aux responsables vietnamiens par PCI en deux fois, en 2003 et en 2006. On soupçonne que le bénéficiaire de cette somme est un fonctionnaire du service de la circulation et des transports de Ho Chi Minh-ville. Au Japon, l'affaire frappe d'autant plus les esprits que c'est la première fois que s'applique une loi

amendée en 1998, destinée à réprimer les actes de corruption de fonctionnaires étrangers.

La presse japonaise a encore révélé que la police vietnamienne avait fait savoir qu'elle avait interrogé le fonctionnaire vietnamien accusé de corruption. Celui-ci aurait reconnu les faits. Mais rien de cela n'est confirmé au Vietnam.

**6 août 2008** – Alors que le gouvernement et la presse du Vietnam sont restés sans réaction, de nouvelles informations continuent de parvenir de Tokyo. C'est le « Yomiuri Shimbun » qui révèle l'identité de la personne ayant reçu le « pot-de-vin ». Il s'agit de Huỳnh Ngọc Sĩ, vice-directeur du Service des transports et travaux publics à Saïgon. Il est responsable du projet de l'autoroute est-ouest et est également chargé de l'amélioration du service des eaux de Saïgon. Kunio Takasu, l'un des anciens dirigeants du PCI, a fait ses confidences au journal avant son arrestation. Il a révélé le détail de ses tractations avec le fonctionnaire vietnamien, des tractations qui ont débuté en 2003, époque où il a remis à ce dernier une première enveloppe de 600 000 \$. Les observateurs ne manquent pas de souligner que M. Huỳnh Ngọc Sĩ a été sous les ordres de l'ancien ministre adjoint des transports et travaux publics, Nguyễn Việt Tiến, lui-même fortement impliqué dans une énorme affaire de corruption, PMU 18, en rapport, elle aussi, avec l'aide financière internationale accordée au Vietnam.

**8 août 2008** – Le quotidien Yomiuri Shimbun distille ses révélations sur l'affaire PCI. On apprend aujourd'hui que les fonctionnaires vietnamiens, dès le début des négociations en l'an 2000, réclamaient aux dirigeants de PCI un « pot-de-vin » correspondant à 15 % de la valeur du contrat accordé. Après discussion, les deux parties se sont entendues sur une somme équivalant à 10 % de la valeur du contrat.

**16 août 2008** - Les autorités vietnamiennes sortent de leur silence. Dans une conférence de presse, Hồ Xuân Sơn, le vice-ministre des Affaires étrangères commence par remercier le Japon et les principaux fournisseurs de l'aide financière. Puis, après avoir souligné que cette aide est bien utilisée au Vietnam, il fait allusion à l'affaire. Malgré l'absence d'accord bilatéral en ce domaine, le Vietnam est prêt à collaborer avec les services japonais pour tirer au clair cette affaire. Cependant le haut fonctionnaire fait état du mécontentement des autorités vietnamiennes devant les accusations et les calomnies portées contre elles par la presse japonaise. Selon lui, le gouvernement japonais aurait dû l'empêcher de parler. Des journalistes japonais s'offusquent de ces propos.

**18 août 2008** - A Tokyo, l'instruction de l'affaire des dirigeants de PCI se poursuit. L'un de ceux-ci, Haruo Sakashita, révèle aux enquêteurs que la somme qui devait être reçue par les fonctionnaires vietnamiens est beaucoup plus importante que les 820 000 \$ dont il était question au début. PCI s'est engagé à verser aux responsables des transports et travaux publics de Saïgon entre deux et 3 millions de dollars US, en 10

fois. Le Parquet de Tokyo communique les informations recueillies aux autorités vietnamiennes. Il leur a même proposé d'envoyer ses propres enquêteurs sur place. Mais cette proposition a été refusée

**21 août 2008** – De nouvelles révélations de la presse japonaise laissent entendre que l'affaire PCI cache un beaucoup plus important réseau de corruption reliant diverses personnalités politiques vietnamiennes et responsables d'entreprises japonaises. Cependant, la presse vietnamienne ne fait que de brèves allusions à l'affaire. Le principal personnage incriminé, Huỳnh Ngọc Sĩ, n'est pas cité par les journaux vietnamiens et est maintenu dans ses fonctions.

**25 août 2008** – Les quatre anciens dirigeants de PCI, sont officiellement inculpés par le Parquet de Tokyo pour corruption de fonctionnaires, en infraction avec la loi sur la concurrence. Cette loi amendée en 1998 est appliquée pour la première fois.

**27 août 2008** – Pour la première fois, la presse vietnamienne fait allusion à l'affaire. Le journal Tuoi Tre rapporte l'inculpation des quatre anciens dirigeants du groupe Japonais PCI. Cependant l'auteur de l'article commet une curieuse omission. Aucune mention n'est faite de l'identité et de la nationalité des fonctionnaires corrompus par les inculpés. Il est seulement question de « fonctionnaires étrangers »

**28 août 2008** – Le porte-parole des Affaires étrangères vietnamiennes annonce que le Vietnam vient de recevoir du Japon une proposition de collaboration dans l'enquête sur l'affaire du PCI. Il déclare : « Le Vietnam collaborera intimement avec la partie japonaise pour éclaircir et juger cette affaire d'une façon satisfaisante conformément à la loi vietnamienne ». En réalité, voilà déjà longtemps que les autorités japonaises renseignent les autorités judiciaires vietnamiennes sur cette enquête. Les documents envoyés, traduits en vietnamien par les soins du gouvernement japonais, ont été mis en ligne depuis longtemps sur des sites Internet. Ainsi dès le mois de juin, le Parquet japonais avait envoyé à son homologue vietnamien une proposition de collaboration dans l'enquête en cours. De nombreux autres documents ont suivi.

**14 octobre 2008** - Une délégation des Affaires étrangères japonaises est en visite au Vietnam. A cette occasion, le porte-parole du gouvernement vietnamien prononce une déclaration concernant la collaboration des deux pays dans l'affaire du PCI. Du côté vietnamien, l'enquête sera menée avec le plus grand soin, dit-il. Une commission bipartite est fondée, destinée à lutter contre la corruption dans le domaine de l'aide accordée dans le cadre de l'Official Development Assistance (ODA). Malgré ces déclarations, l'enquête vietnamienne tarde à déboucher sur des résultats. Le principal fonctionnaire mis en cause par la justice japonaise continue de nier les faits et d'occuper les fonctions de vice directeur des transports et travaux publics à Saïgon.

**11 novembre 2008** – Dès la première audience du procès qui s'est ouvert ce jour-là à Tokyo, les quatre anciens dirigeants de PCI reconnaissent avoir remis au directeur-adjoint des transports et travaux publics de Ho Chi Minh-ville, la somme de 820 000 \$. Au total, ils s'étaient engagés à verser aux responsables vietnamiens une somme de 2 600 000 \$, soit 10 % de la valeur des contrats obtenus. Interrogé à l'Assemblée nationale à propos du procès, deux jours plus tard, le premier ministre Nguyễn Tân Dũng affirme que le dossier transmis par la justice japonaise n'emporte pas la conviction.

**18 novembre 2008** - Un communiqué du bureau du gouvernement informe que le premier ministre a confié au Comité populaire de Ho Chi Minh-ville d'enquêter sur une information selon laquelle un haut fonctionnaire de la ville aurait reçu une somme d'argent d'un groupe japonais voulant obtenir des contrats avantageux. Selon le communiqué, dès le début de l'affaire, le gouvernement vietnamien avait demandé le transfert du dossier afin de juger lui-même une affaire concernant un citoyen vietnamien..

**Le 22 novembre 2008**- Le principal suspect de l'affaire PCI, Huỳnh Ngọc Sĩ, directeur-adjoint du service des transports et travaux publics à Ho Chi Minh-ville, responsable de la construction de l'autoroute Est-Ouest et de l'amélioration du système des eaux de la ville, vient d'abandonner provisoirement ses fonctions en raison de son implication dans l'affaire sur laquelle enquête la municipalité de Saïgon. Peu après, il a été admis en urgence à l'hôpital pour malaise cardiaque.

**4 décembre 2008** – La conclusion de l'affaire PCI est inattendue et constitue pour le Vietnam une sévère sanction. Le Japon, premier fournisseur d'aide financière au Vietnam avec plus d'un milliard de dollars d'aide au développement accordés l'an dernier, a indiqué qu'il suspendait *ses prêts à taux préférentiels au Vietnam*. *"Nous ne pouvons pas promettre de nouveaux prêts en yen" tant que les deux pays n'auront pas défini des "mesures efficaces et significatives contre la corruption"*, a déclaré l'ambassadeur japonais à Hanoi, Mitsuo Sakaba, lors de la conférence des donateurs à Hanoi.

**29 janvier 2009**. Le juge Toshihiko Sonohara du tribunal de Tokyo, devant lequel comparaissaient les anciens dirigeants de PCI depuis le 11 novembre dernier, a prononcé sa sentence. Les accusés ont été reconnus coupables de corruption de fonctionnaires étrangers. Le groupe PCI a été condamné à une amende de 70 millions de yens (774 000 \$). Trois des anciens dirigeants ont été condamnés à des peines de 18 à 24 mois de prison avec sursis. Le quatrième, l'ancien président su PCI, Masayoshi Taga, est, actuellement, jugé dans une autre affaire de corruption. Au Vietnam, jusqu'à présent, aucune action en justice n'a encore été intentée contre le principal bénéficiaire de cette corruption, à savoir, Huỳnh Ngọc Sĩ. **J.L.**